



RACING 92

LE CLUB DES HAUTS-DE-SEINE

Le Plessis Robinson, le 08 février 2020

Risible

Suite à la plainte déposée par l'EPCR contre les Saracens pour inconduite, la Commission de discipline indépendante a décidé de la sanction suivante : une amende de 50 000 euros, dont 25 000 euros avec sursis jusqu'à la fin de la saison 2020/2021.

Le Racing 92 prend acte de cette décision grotesque. Félicitons les Saracens pour cette nouvelle prouesse.

On sait maintenant qu'un club peut jouer dans sa plus haute division nationale en s'asseyant sur le Salary Cap pendant plusieurs saisons.

On sait maintenant qu'un club a la possibilité d'être consacré, cette saison, dans une compétition internationale majeure tout en continuant à se moquer de ses règlements.

On sait maintenant qu'un club ne risque que 0.07% de son budget s'il aligne un international inéligible.

Rugby école de la vie, ce sport merveilleux n'a pas la même valeur pour tout le monde mais nous serons heureux d'aller jouer chez nos amis Clermontois.

RACING 92

11, Avenue Paul LANGEVIN – 92350 LE PLESSIS ROBINSON – France

Tél. : +33(0)1 41 87 51 10 – Fax : +33(0)1 41 87 51 39

